

B1 Informations sur les États contractants B1

TH THAÏLANDE TH

Informations générales

Nom de l'office :	Département de la propriété intellectuelle (DPI) (Thaïlande)
Siège et adresse postale :	563 Nonthaburi Road, Bangkrasor, Muang, Nonthaburi 11000, Thaïlande
Téléphone :	(66-2) 547 4304
Télécopieur :	—
Courrier électronique :	pct@moc.go.th
Internet :	www.ipthailand.go.th
L'office accepte-t-il le dépôt de documents par des moyens de télécommunication (règle 92.4 du PCT) ?	Non
L'office envoie-t-il, par courrier électronique, des notifications en relation avec les demandes internationales ?	Oui
L'office accepterait-il que soit produite, en cas de perte ou de retard du courrier, la preuve qu'un document a été expédié lorsque l'expédition a été faite par une entreprise d'acheminement autre que l'administration postale (règle 82.1 du PCT) ?	Oui
Office récepteur compétent pour les nationaux de la Thaïlande et les personnes qui y sont domiciliées :	Département de la propriété intellectuelle (DPI) (Thaïlande) ou Bureau international de l'OMPI, au choix du déposant (voir l'annexe C)
Office désigné (ou élu) compétent si la Thaïlande est désignée (ou élue) :	Département de la propriété intellectuelle (DPI) (Thaïlande)
La Thaïlande peut-elle être élue ?	Oui (liée par le chapitre II du PCT)
Types de protection disponibles par la voie PCT :	Brevets, "petty patents"
Dispositions de la législation de la Thaïlande relatives à la recherche de type international :	Néant
Protection provisoire à la suite de la publication internationale :	Néant

Informations utiles si la Thaïlande est désignée (ou élue)

Délai dans lequel le nom et l'adresse de l'inventeur doivent être communiqués si la Thaïlande est désignée (ou élue) :	Peuvent figurer dans la requête ou être communiqués ultérieurement. S'ils n'ont pas été communiqués dans le délai applicable selon l'article 22 ou 39.1) du PCT, l'office invitera le déposant à faire le nécessaire dans un délai de 90 jours à compter de la date de réception de l'invitation.
Existe-t-il des dispositions particulières relatives au dépôt de micro-organismes et autre matériel biologique ?	Oui